



VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 Mai 2022

<p><u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 6 Présents : 21 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 15</p>	<p>L'an deux mil vingt deux, le vingt trois Mai à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u> 16.05.2022 <u>Date d'affichage</u> 16.05.2022</p>	<p>PRÉSENTS : Mrs Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Pascal ROUSSEAU, Bernard DELEMER, Bertrand RADIGOIS, Régis NOTOT, Raymond WOLICKI, Eric EGO, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Séverine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Anne-Marie MASTROMONACO, Martine DELZENNE, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Audrey VERHAEGHE, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN ABSENTS EXCUSÉS : Mmes Catherine KOPEC, Mélanie DELANNOIS, Sylvie ROUSSELLE, Bernadette DEHAENE, Mrs Donato MIRAGLIA, Philippe DESCHODT. ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Catherine KOPEC à Mme Carole HURIAU, Mme Bernadette DEHAENE à Mme NOTOT-GOS, Mme Sylvie ROUSSELLE à M. Serge BAEREZ, M. Donato MIRAGLIA à M. Laurent MARTINEZ, M. Philippe DESCHODT à Mme Frédérique FERREIRA, Mme Mélanie DELANNOIS à M. Quentin BERNARD SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU</p>

Délibération n°33/2022/CM/CM

Objet : TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 34/2020 en date du 29 JUIN 2020 fixant comme suit les tarifs de l'école de musique

CYCLE 1	TARIF
Marchiennois de moins de 18 ans	<ul style="list-style-type: none"> - 65 € pour le 1^{er} enfant - 50 € pour le 2^{ème} enfant - 35 € à partir du 3^{ème} enfant
Adultes Marchiennois	<ul style="list-style-type: none"> - 130 € pour 1 adulte - 200 € pour un couple
Extérieurs de moins de 18 ans	<ul style="list-style-type: none"> - 110€ pour le 1^{er} enfant - 95€ pour le 2^{ème} enfant - 80€ à partir du 3^{ème} enfant
Adultes extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> - 180 € pour 1 adulte - 250 € pour un couple
CYCLE 2	TARIF
Marchiennois de moins de 18 ans	<ul style="list-style-type: none"> - 80 € pour le 1^{er} enfant - 65 € pour le 2^{ème} enfant - 50 € à partir du 3^{ème} enfant
Adultes Marchiennois	<ul style="list-style-type: none"> - 150€ pour 1 adulte - 220 € pour un couple



Extérieurs de moins de 18 ans	- 125€ pour le 1 ^{er} enfant - 110€ pour le 2 ^{ème} enfant - 95€ à partir du 3 ^{ème} enfant
Adultes extérieurs	- 210 € pour 1 adulte - 290 € pour un couple

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de :

- Maintenir les tarifs ci-dessus pour l'année scolaire 2022-2023
- De dire que le paiement des cotisations fera l'objet de l'émission d'un titre de recette émis par le service comptabilité
- Maintenir les autres termes de la délibération 24/2018 du 05 juin 2018 :
 - Fixer à 17 ans révolus l'âge des enfants pouvant bénéficier du tarif enfants
 - De dire que les tarifs seront revus chaque année scolaire
 - De dire que toute année commencée sera due en totalité

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 27 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Claude MERLY